

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : **14**

PRESENTS : **Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, Mme DORIZON Betty, Mme BREJEON Gaëlle, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, Mme JANNETEAU Lysiane,**

ABSENTS EXCUSES : **Mme MICHAUT Bernadette, M. SCHWAN Charles-Edouard qui ont donné procuration respectivement à Mme BREJEON Gaëlle et Mme BOISNIER Françoise, M. FALOURD Claude,**

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2025

Adopté à l'unanimité.

2 - Réseau informatique de la Mairie

Madame la Maire rappelle que lors de la dernière réunion, le projet de renouvellement du réseau informatique dont le montant était estimé à 14721 € TTC, hors frais d'abonnements et de maintenance annuels d'un montant de 3300.54 € TTC, a été validé et qu'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL a été déposé.

Considérant le coût de ce projet, il a été demandé une nouvelle étude à un autre prestataire.

La société CLICK DROIT INFORMATIQUE de BRESSUIRE a analysé nos besoins et a chiffré une nouvelle offre à 8 024.27 € TTC comprenant :

Même si les deux offres ne sont pas entièrement comparables, NEXITI proposant un équipement beaucoup plus complet, il est proposé de retenir l'offre la moins onéreuse dans un premier temps, considérant qu'il sera toujours possible de compléter le matériel ultérieurement.

Le dossier de demande de subvention sera modifié en conséquence :

- coût de l'opération	6 687.31€ HT
- matériel	5 250.81 € HT
- mise en service	550.00 € HT
Sous-total	5 800.81 € HT

- licences, abonnements	886.50 € HT
<hr/>	
• plan de financement	
DSIL 80 % sur matériel et mise en service	4 640.65 € HT
Autofinancement	2 046.66 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de la société CLICK DROIT INFORMATIQUE de BRESSUIRE pour un montant de 6 687.31 € HT - 8024.77 € TTC,
 - Donne pouvoir à Madame la Maire pour modifier le dossier de demande de subvention DSIL,
 - Autorise Madame la Maire à commander le matériel dès réception de l'accusé réception de la demande de subvention DSIL, les crédits budgétaires nécessaires à cette opération étant ouverts.
-

3 - Travaux d'isolation extérieure du logement du CIS

M. BOUHABEN rappelle les devis relatifs à l'isolation extérieure, présentés lors de la réunion du 22 décembre dernier :

MAUPIN ISOLATION	29 743.73 € HT	31 379.63 € TTC
Non compris débord de toiture		
 R.M.T	 28 009.76 € HT	 29 540.89 € TTC
Non compris appuis de fenêtre, rallongement des gonds des volets, modification eaux pluviales		
 VIF FACADES	 30 645.93 € HT	 32 331.46 € TTC
Moins-value repose des volets	1 661.80 € HT	
Option rallongement toiture et zinguerie	3 377.40 € HT	

L'entreprise de couverture F GONCALVES a chiffré l'option dépassement de toiture et zinguerie pour un montant de 3 468.80 € HT

Après analyse de l'ensemble des offres, il est proposé de valider l'offre globale de la société VIF FACADE avec l'option relative au débord de toiture et la moins-value : 32 361.53 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que les crédits budgétaires relatifs à cette opération étaient inscrits au budget 2025 et qu'ils ont fait l'objet d'un report de crédits,

- accepte le devis de l'entreprise VIF Façade,
 - autorise Madame la Maire à commander les travaux.
-

4 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Revalorisation des Contrat d'Engagement Educatif

Ce type de contrat a été instauré pour le recrutement des animateurs saisonniers de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement par délibération du 8 juin 2021 et que, par délibération en date du 07 février 2022, 15 mai 2023, 25 mai 2024, 20 janvier 2025, les taux de rémunération des animateurs recrutés dans le cadre des Contrats d'Engagement Educatif ont été revalorisés afin de tenir compte de l'évolution du SMIC.

Compte tenu de l'évolution du taux du SMIC, 12.02 € au 01/01/2026, il est proposé de recalculer les forfaits journaliers applicables aux animateurs recrutés dans le cadre des CEE :

- Animateur faisant fonction de directeur :	91.00 € brut
- Animateur :	84.50 € brut
- ½ journée d'animation :	42.25 € brut
- Journée de préparation :	36.00 € brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la revalorisation des taux de rémunération des animateurs recrutés en CEE, telle qu'elle a été présentée,

5 - Réseau assainissement de l'aire de camping-car

Madame la Maire rappelle de la délibération du 04/12/2025 adoptant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Filière assainissement	20 670.00 HT
Option dalle béton wc chapiteau	5 725.00 HT
TOTAL	26 395.00 HT 31 674.00 TTC

Plan de financement :

Fonds de concours de la CCT	50 %	13 197.50 €
Autofinancement	50 %	13 197.50 €
	TVA	5 279.00 €

Elle informe l'assemblée que le Bureau Communautaire a validé la demande de subvention le 23 janvier dernier pour un montant de 13 197.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que les crédits budgétaires relatifs à cette opération étaient inscrits au budget 2025 et qu'ils ont fait l'objet d'un report, autorise Madame la Madame la Maire à commander les travaux.

6 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération RÉgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).

Comme les années passées, Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion à la FREDON 79. Celle-ci permet de bénéficier, pour la Mairie, mais également pour les habitants de la Commune, de tarifs préférentiels, sur les interventions pour la destruction des nids de frelons asiatiques, sur la fourniture de produits de dératisation...

Le montant de l'adhésion pour l'année 2025 est fixé à 71.41 € soit l'adhésion de base à 40 € et l'adhésion aux services supplémentaires, 0,03 € par habitants (1 047).

Le Conseil approuve cette proposition.

7 - Renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France

Madame la Maire propose à l'assemblée de procéder au renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France Deux-Sèvres. La cotisation serait de 200 € pour l'année 2026, identique à celle de 2025.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la labellisation des gîtes communaux dans les conditions présentées et donne pouvoir à la Commission en charge du site de La Ballastière pour créer un compte et mettre à jour les informations, en ligne.

Fin de séance à 20h45.